

Notaires : le site internet de l'ARERT évolue



© 2023 Les Echos Publishing

L'Association du Réseau Européen des Registres Testamentaires (ARERT) vient de procéder à une rénovation complète de son site internet (accessible à l'adresse www.arert.eu). Cette rénovation permet notamment d'améliorer l'accès aux nouvelles interfaces techniques de l'association. Ce nouvel espace apporte des informations exhaustives sur la mission de l'association et son évolution depuis sa création en 2005. Un onglet est dédié en particulier à la collaboration avec les institutions européennes lors d'appels à projets financés par la Direction générale de la justice de la Commission européenne. En outre, le site internet met à la disposition des notaires, des professionnels du droit et des citoyens européens des fiches pratiques d'informations sur les successions transfrontalières. Des fiches traduites en 20 langues.

Précision : fondée en 2005, l'ARERT, association internationale de droit belge, permet l'interconnexion sécurisée des registres de testaments et de certificats successoraux européens pour faciliter la recherche de dispositions testamentaires des personnes décédées, et ce dans 13 pays européens.

© 2023 Les Echos Publishing